

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le **lundi 17 août 2020** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents par visioconférence:

Monsieur Guy Hébert, directeur général
Maître Karine Patton, greffière

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-29, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 6 juillet 2020 et séance extraordinaire du 21 juillet 2020.
- 1.3 Dépôt du rapport financier 2019 consolidé et du rapport de l'auditeur externe.
- 1.4 Rapport du maire sur les faits saillants de la situation financière de la municipalité.
- 1.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.6 Approbation des états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon Est.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1457-M sur la marche au ralenti des véhicules.
- 3.2 Adoption du règlement numéro 1459-M permettant l'octroi d'un permis à la société « Chetita inc. » à des fins de services de garde éducatifs à l'enfance.

- 3.3 Adoption du règlement numéro 1460-M relatif aux poules urbaines.
- 3.4 Adoption du règlement numéro 1003-2-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1003-R.I.P. concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments.
- 3.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1250-42 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-042.
- 3.6 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1461-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 3.7 Avis de motion 2020-17 - Règlement numéro 1461-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 3.8 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 1250-43 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-323.
- 3.9 Avis de motion 2020-18 - Règlement numéro 1250-43 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-323.
- 3.10 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- i. modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
 - ii. remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
 - iii. modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.
- 3.11 Avis de motion 2020-19 - Règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- i. modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
 - ii. remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
 - iii. modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.
- 3.12 Heures d'ouverture et de fermeture du Parc du Rhône.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue des Papillons.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour l'aménagement de l'écocentre municipal.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Affectation d'excédent 2019.
- 6.3 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 460 000 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2020.
- 6.4 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 460 000 \$ à la suite des demandes de soumissions publiques.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 8 juillet 2020.
- 7.2 Approbation - Recommandations du comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 8 juillet 2020.
- 7.3 Demande de cession à titre gratuit du remblai dans le projet La-Prairie-sur-le-Parc (terrain situé sur une partie du lot 6 190 134 du cadastre du Québec), appartenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, nomination d'une personne responsable et autorisation de signature.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Autorisation de signature - Entente avec le Centre sportif de La Prairie pour la location d'heures de glace.
- 8.2 Autorisation de signature - Demande de soutien financier à Desjardins - Caisse de La Prairie pour les activités 2020 organisées par la Ville.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 9.2 Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 9.3 Embauche d'un chef aux opérations contractuel au Service de sécurité incendie.

- 9.4 Embauche d'un chef aux opérations contractuel au Service de sécurité incendie.
- 9.5 Embauche d'une secrétaire au Service de l'urbanisme.
- 9.6 Démission au poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 9.7 Nomination d'un assistant-greffier à la cour municipale.
- 9.8 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un mécanicien au Service des travaux publics et du génie.
- 9.9 Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de chacune des séances tenues par le comité consultatif d'urbanisme les 3 juin 2020, 18 juin 2020 et 8 juillet 2020.
- 12.2 Dérogations mineures.
 - i. Dérogation mineure numéro 2020-046 relative à un agrandissement résidentiel de l'immeuble situé au 6590, rue de la Bataille - Lot 2 267 794 du cadastre du Québec.
 - ii. Dérogation mineure numéro 2020-049 relative à l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle aux 551 à 557, rue de la Levée - Lot 1 915 178 du cadastre du Québec.
 - iii. Dérogation mineure numéro 2020-051 relative à l'implantation d'une construction accessoire située aux 535 à 539, rue Poupart - Lot 1 915 209 du cadastre du Québec.
 - iv. Dérogation mineure numéro 2020-053 relative à un agrandissement résidentiel au 95, rue Denise-Lemaistre - Lot 3 027 650 du cadastre du Québec.
- 12.3 PIIA.
 - i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanismes - Séances du 6 mai 2020, du 18 juin 2020 et du 8 juillet 2020.
- 12.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de toponymie du 19 février 2020.
- 12.5 Toponymie du Lac de la Citière.
- 12.6 Changement de nom du « Sentier Richelieu ».

13. VARIA

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-08-233

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-08-234

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 à 16 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020 à 13 h.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier consolidé du trésorier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 sont déposés.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire fait son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ce rapport sera diffusé aux citoyens de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2020-08-235

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est, tels que vérifiés par Séguin Haché SENCRL, Société de comptables professionnels agréés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2020-08-236

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1457-M SUR LA MARCHE AU RALENTI DES VÉHICULES

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-12 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1457-M a pour objet de régir la marche au ralenti des véhicules sur l'ensemble du territoire de la Ville de La Prairie.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1457-M

SUR LA MARCHE AU RALENTI DES VÉHICULES

ADOPTÉE

2020-08-237

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1459-M PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS À LA SOCIÉTÉ « CHETITA INC. » À DES FINS DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-13 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1459-M a pour objet d'accorder à la société « Chetita inc. » un permis permettant l'utilisation des lots 1 915 678, 1 915 680 et 1 915 681 (en voie de remembrement) du cadastre du Québec, pour la construction et l'occupation d'une bâtisse devant porter le numéro 995 de la rue Cloutier, à des fins de services de garde éducatifs à l'enfance au sens de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1459-M

PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS À LA SOCIÉTÉ « CHETITA INC. » À DES FINS DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

ADOPTÉE

2020-08-238

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1460-M RELATIF AUX POULES URBAINES

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-14 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1460-M a pour objet de permettre les poules urbaines pour les habitations résidentielles unifamiliales isolées et d'y définir les conditions à respecter quant au permis, nombre de poules, l'aménagement et l'implantation du poulailler et de l'enclos, l'entretien et l'hygiène ainsi que le traitement des poules;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1460-M

RELATIF AUX POULES URBAINES

ADOPTÉE

2020-08-239

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-2-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-R.I.P. CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU que le règlement numéro 1003-2-R.I.P. a pour objet de faire quelques modifications dont retirer la permission de laver les entrées d'auto, les trottoirs, les allées de maison et les autres endroits similaires;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-2-R.I.P.

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-R.I.P.
CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU
POTABLE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

ADOPTÉE

2020-08-240

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-42
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE
MODIFIER
LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-042**

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'avis de motion 2020-15 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu du 10 au 24 juillet dernier, en remplacement du processus usuel de consultation;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-42

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET
NORMES DE LA ZONE C-042

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1461-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT
LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur Pierre Vocino présente le projet de règlement numéro 1461-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Ce projet de règlement a pour objet de mettre à jour les annexes F, J, N et T du règlement numéro 1039-M, lesquels concernent la conduite conformément à la signalisation indiquée, le stationnement interdit, la vitesse de 30 km/h ainsi que le stationnement pour une durée limitée dans les stationnements municipaux.

Le projet de règlement numéro 1461-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2020-17

RÈGLEMENT NUMÉRO 1461-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1461-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-08-241

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-323

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET
NORMES DE LA ZONE H-323

Ce projet de règlement a pour objet de diminuer le nombre d'étages, de 8 à 6, des constructions projetées pour les usages H-4 Multifamiliale (9 logements et plus) dans la zone H-323 face au carrefour giratoire, à l'intersection de l'avenue de la Belle-Dame et du boulevard de Palerme dans le projet Symbiocité ainsi que de diminuer la hauteur en mètres de 28 mètres à 21 mètres compte tenu que la hauteur en étage sera fixée à 6.

QU'un avis public annonçant la consultation écrite en remplacement de la consultation publique soit publié.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2020-18

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-323

Avis de motion est donné par Madame Paule Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1250-43 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-323.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-08-242

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.

Ce projet de règlement 1250-44 a pour objet de :

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage ;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par une nouvelle grille des usages et normes I-512 en retirant toutes les activités industrielles non prévues à l'entente signée entre la Ville et Acti-Cité inc. et ajouter un nouvel usage au groupe d'usages Industrie, plus spécifiquement Industrie Extractive (I-4), soit 8544-1 – Activités de réhabilitation par remplissage (avec CA du MELCC) après extraction ;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.

QU'un avis public annonçant la consultation écrite en remplacement de la consultation publique soit publié.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2020-19

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1250-44 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 90 par l'ajout de l'usage activités de réhabilitation par remplissage;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone I-501 par la grille des usages et normes de la zone I-512;
- modifier le plan de zonage afin de remplacer la zone I-501 par la zone I-512.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-08-243

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARC DU RHÔNE

ATTENDU que l'alinéa 2.2.1 du règlement numéro 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général, prévoit que le conseil peut déterminer les heures d'ouverture et de fermeture des parcs par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER l'heure de fermeture suivante pour le parc du Rhône:

de 21 h à 7 h.

ADOPTÉE

2020-08-244

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR L'AVENUE DES PAPILLONS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue des Papillons;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Bau-Québec ltée	407 527,74 \$
Excavation Civilpro inc.	464 688,51 \$
Univert paysagement inc.	699 999,99 \$

ATTENDU que l'estimé initial pour ce contrat était de 215 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur l'avenue des Papillons au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bau-Québec ltée, au prix forfaitaire soumissionné de 407 527,74 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-05, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

QU'UNE partie de cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1434-E, soit un montant de 225 000 \$.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté le montant de 147 127 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-245

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'aménagement de l'écocentre municipal;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Excavation Civilpro inc.	1 601 548,22 \$
Les entreprises Ventec inc.	1 854 552,50 \$
Construction Morival ltée	1 950 720,53 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 700 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement de l'écocentre municipal au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc. au prix forfaitaire soumissionné de 1 601 548,22 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-08, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

QU'UNE partie de cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1434-E, soit un montant de 122 426,99 \$.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté le montant de 630 000 \$.

D'APPROPRIER à même le surplus affecté - environnement un montant de 710 000 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-246

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 14 août 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 112 914,07 \$ pour les activités financières, de 1 176 800,40 \$ pour les activités d'investissement et de 1 055 381,33 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2020-08-247

AFFECTATION D'EXCÉDENT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AFFECTER une somme de 300 000 \$ de l'excédent non affecté (05-991-10-000) vers l'excédent affecté - Transport en commun (05-992-10-000).

ADOPTÉE

2020-08-248

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 460 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 460 000 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
1259-E	144 700 \$
1245-E	534 500 \$
1244-E	812 000 \$
1261-E	64 800 \$
1259-E	57 900 \$
1279-E	891 600 \$
1226-E	470 300 \$
1259-E	9 500 \$
1280-E	14 400 \$
1302-E	9 000 \$
1324-E	41 600 \$
1327-E	13 400 \$
1335-E	138 300 \$
1339-E	738 900 \$
1341-E	363 500 \$
1349-E	298 800 \$
1352-E	89 100 \$
1371-E	276 700 \$
1408-E	1 101 000 \$
1434-E	1 390 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1408-E et 1434-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Ville de La Prairie avait le 21 juillet 2020, un emprunt au montant de 4 969 000 \$, sur un emprunt original de 12 541 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1259-E, 1279-E, 1226-E, 1259-E, 1280-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E et 1371-E;

ATTENDU que, en date du 21 juillet 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 2 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1259-E, 1279-E, 1226-E, 1259-E, 1280-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E et 1371-E;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE LA PRAIRIE
450 BOULEVARD TASCHEREAU
LA PRAIRIE, QC
J5R 1V1

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1408-E et 1434-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 septembre 2020), au lieu

du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 2 septembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1259-E, 1279-E, 1226-E, 1259-E, 1280-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E et 1371-E, soit prolongé de 1 mois et 12 jours.

ADOPTÉE

2020-08-249

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 460 000 \$ À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1259-E, 1245-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1226-E, 1280-E, 1302-E, 1324-E, 1327-E, 1335-E, 1339-E, 1341-E, 1349-E, 1352-E, 1371-E, 1408-E et 1434-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 septembre 2020, au montant de 7 460 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme SCOTIA CAPITAUX INC. est la plus avantageuse;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Scotia Capitaux inc.	99,12540	1 098 000 \$	0,65000 %	2021	1,19149 %
		1 114 000 \$	0,75000 %	2022	
		1 129 000 \$	0,85000 %	2023	
		1 145 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 974 000 \$	1,00000 %	2025	
Marchés mondiaux CIBC inc.	99,04755	1 098 000 \$	0,60000 %	2021	1,22101 %
		1 114 000 \$	0,70000 %	2022	
		1 129 000 \$	0,80000 %	2023	
		1 145 000 \$	0,90000 %	2024	
		2 974 000 \$	1,05000 %	2025	
Financière Banque Nationale inc.	99,16800	1 098 000 \$	0,70000 %	2021	1,22264 %
		1 114 000 \$	0,80000 %	2022	
		1 129 000 \$	0,85000 %	2023	
		1 145 000 \$	1,00000 %	2024	
		2 974 000 \$	1,05000 %	2025	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	99,09000	1 098 000 \$	0,70000 %	2021	1,23250 %
		1 114 000 \$	0,75000 %	2022	
		1 129 000 \$	0,85000 %	2023	
		1 145 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 974 000 \$	1,05000 %	2025	

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	99,15200	1 098 000 \$	0,70000 %	2021	1,23608 %
		1 114 000 \$	0,75000 %	2022	
		1 129 000 \$	0,80000 %	2023	
		1 145 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 974 000 \$	1,10000 %	2025	

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 460 000 \$ de la Ville de La Prairie soit adjugée à la firme SCOTIA CAPITAUX INC;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 8 JUILLET 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-08-250

APPROBATION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 8 JUILLET 2020

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 8 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 8 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-08-251

DEMANDE DE CESSION À TITRE GRATUIT DU REMBLAI DANS LE PROJET LA-PRAIRIE-SUR-LE-PARC (TERRAIN SITUÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 6 190 134 DU CADASTRE DU QUÉBEC), APPARTENANT AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la cession, à titre gratuit, du remblai dans le projet La-Prairie-sur-le-Parc (terrain situé une partie du lot 6 190 134 du cadastre du Québec).

DE DÉSIGNER Me Karine Patton, greffière, pour agir à titre de représentant de la ville dans le cadre de ce dossier.

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-08-252

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE CENTRE SPORTIF LA PRAIRIE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Centre sportif de La Prairie pour la location de 263.5 heures de glace pour la saison hivernale 2020 - 2021, soit entre le 5 septembre 2020 et le 17 avril 2021, au tarif horaire de 300.00 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-253

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À
DESJARDINS - CAISSE DE LA PRAIRIE POUR LES ACTIVITÉS 2020
ORGANISÉES PAR LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de soutien financier à Desjardins - Caisse de La Prairie, pour les activités 2020 organisées par la Ville ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

2020-08-254

**EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Dannick Sohy, à titre de chef aux opérations permanent à temps plein au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directeur du Service

Date prévue d'entrée en fonction: 31 août 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires.

Le maintien de l'emploi est conditionnel au respect de toutes les exigences liées au poste.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-255

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Gilles Daoust, à titre de chef aux opérations permanent à temps plein au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directeur du Service

Date prévue d'entrée en fonction: 31 août 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-256

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS CONTRACTUEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à titre contractuel, au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie à temps partiel, monsieur Sébastien Roy, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directeur du Service

Durée du contrat: 31 août 2020 au 31 août 2021, avec possibilité de renouvellement et une période d'essai de 12 mois.

Cette embauche est faite aux conditions et termes énoncés à son contrat d'embauche.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires.

Le maintien de l'emploi est conditionnel au respect de toutes les exigences liées au poste.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-257

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS CONTRACTUEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à titre contractuel, au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie à temps partiel, monsieur Benoit Létourneau, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directeur du Service

Durée du contrat: 31 août 2020 au 31 août 2021, avec possibilité de renouvellement et une période d'essai de 12 mois.

Cette embauche est faite aux conditions et termes énoncés à son contrat d'embauche.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-258

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Julie Bourdon au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 14 septembre 2020 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-259

DÉMISSION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Martin Lavoie au poste directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 7 août 2020.

DE REMERCIER monsieur Lavoie pour les services rendus à la Ville.

DE NOMMER madame Caroline Varin à titre de directrice par intérim au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter de cette date.

ADOPTÉE

2020-08-260

NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER À LA COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Satya D'Almeida au poste d'assistante-greffière à la cour municipale.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 18 août 2020 et elle sera soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-08-261

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE**

ATTENDU que monsieur Stéphane Tétreault a été embauché à titre de mécanicien au Service des travaux publics et du génie en vertu de la résolution portant le numéro 2020-03-075, adoptée le 2 mars 2020, et ensuite modifiée par la résolution numéro 2020-04-121, adoptée le 6 avril 2020;

ATTENDU que monsieur Tétreault est entré en fonction le 23 mars 2020;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 31 juillet 2020;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Stéphane Tétreault le statut d'employé permanent à temps plein au poste de mécanicien au Service des travaux publics et du génie, aux conditions de la convention avec le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2020-08-262

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le matricule 965 a fait preuve d'un comportement répréhensible et répétitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 3 août 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la suspension de trois journées sans solde imposée à l'employé portant le matricule 965, et dont les journées seront identifiées par le directeur du service.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CHACUNE DES SÉANCES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LES 3 JUIN 2020, 18 JUIN 2020 ET 8 JUILLET 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

Avant l'adoption du point suivant, monsieur Christian Caron est déconnecté de Zoom.

2020-08-263

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-046 RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6590, RUE DE LA BATAILLE - LOT 2 267 794 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 6590, rue de la Bataille (lot 2 267 794 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à déroger aux dispositions suivantes :

- la superficie de plancher du logement additionnel sera de 83.67 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés selon l'article 319 du règlement de zonage 1250;
- un accès au logement additionnel donnera sur le mur latéral droit au lieu de donner sur le mur arrière selon l'article 320 du règlement de zonage 1250.

ATTENDU la recommandation 2020-047 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 29 juillet au 12 août 2020;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-08-264

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-049 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDEN-
TIELLE AUX 551 À 557, RUE DE LA LEVÉE - LOT 1 915 178 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé aux 551 à 557, rue de la Levée (lot 1 915 178 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande concerne les éléments suivants, lesquels dérogent à la grille des usages et normes de la zone H-037 du règlement de zonage 1250 :

- une largeur de bâtiment proposée de 9.75 mètres au lieu de 10 mètres requis;
- une marge arrière projetée de 9.33 mètres au lieu des 10 mètres minimaux requis;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Denis Moreau, arpenteur géomètre en date du 2 juillet 2020;

ATTENDU la recommandation 2020-049 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 29 juillet au 12 août 2020;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

Avant l'adoption du prochain point, monsieur Christian Caron est reconnecté à Zoom.

2020-08-265

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-051 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE SITUÉE AUX 535 À 539, RUE POUPART - LOT 1 915 209 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé aux 535 à 539, rue Poupart (lot 1 915 209 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à déroger à la disposition suivante :

- l'escalier avant sera implanté à 1,29 mètre au lieu des 2,13 mètres de la ligne avant du terrain, tel que stipulé à l'article 236 du règlement de zonage 1250;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Martin Lavoie, arpenteur géomètre en date du 11 juin 2020.

ATTENDU la recommandation 2020-050 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 29 juillet au 12 août 2020;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-08-266

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-053 RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL AU 95, RUE DENISE-LEMAISTRE - LOT 3 027 650 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 95, rue Denise-Lemaistre (lot 3 027 650 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à déroger à la disposition suivante :

- la marge latérale droite du bâtiment comprenant le garage attaché sera de 1,55 mètre au lieu de 2 mètres minimalement requis selon l'article 139 du règlement de zonage 1250;

le tout, tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Denis Moreau, arpenteur géomètre, en date du 16 juin 2020.

ATTENDU la recommandation 2020-052 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2020;

ATTENDU qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 29 juillet au 12 août 2020;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-08-267

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCES DU 6 MAI 2020, 18 JUIN 2020 ET 8 JUILLET
2020**

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2020-033 (ccu 6 mai)	2020-024	1251	264, boul. Taschereau (Clinique dentaire Dre. Isabelle Girard)	0530-56-8033
2020-045 (ccu 18 juin)	2020-047	1251	995, rue Cloutier	0429-27-4976
2020-048 (ccu 8 juillet)	2020-048	1251	551 à 557, rue de la Levée	0530-53-5452
2020-051 (ccu 8 juillet)	2020-052	1251	950, boul. des Prés-Verts (Centre dentaire SHL)	0729-76-5905
2020-053 (ccu 8 juillet)	2020-054	1251	150, boulevard de la Fourche	0730-70-4213
2020-054 (ccu 8 juillet)	2020-055	1251	208, chemin de Saint-Jean (Ordre Loyal des Moose)	0531-20-8823
2020-056 (ccu 8 juillet)	2019-079	1251	405, rue Sainte-Rose	0530-63-5232

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de chacune des séances du 1^{er} avril 2020, 6 mai 2020, 18 juin 2020 et 8 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE DU 19 FÉVRIER 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-08-268

TOPONYMIE DU LAC DE LA CITIÈRE

ATTENDU que dans sa lettre du 25 octobre 2017 adressée à la MRC de Roussillon, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) recommandait à celle-ci, ou la Ville de La Prairie d'entreprendre les démarches afin de modifier le nom du lac de la Citière;

ATTENDU que la recommandation du comité de toponymie est à l'effet que le lac de la Citière ne doit pas prendre le nom de « bassin » ou « étang » ou tout autre nom semblable sous prétexte que celui-ci n'est pas assujéti aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et ce, contrairement à la recommandation du MELCC;

ATTENDU que le lac de la Citière existe depuis près d'une cinquantaine d'années;

ATTENDU que ce lac ne doit pas être soumis aux dispositions associées à un lac naturel, puisqu'il s'agit d'un bassin de rétention faisant partie du réseau des égouts pluviaux du secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

DE NE PAS DONNER SUITE à la recommandation du MELCC de changer le nom du « Lac de la Citière » afin de retirer son appellation de Lac.

ADOPTÉE

2020-08-269

CHANGEMENT DE NOM DU « SENTIER RICHELIEU »

ATTENDU la recommandation 4 du comité de toponymie du 19 février 2020, selon laquelle le « Sentier Richelieu » devrait être renommé « Parc Richelieu »;

ATTENDU qu'un sentier désigne plutôt une voie de communication étroite non-carrossable, sommairement aménagée, surtout à l'usage des piétons, et généralement situé dans un milieu naturel;

ATTENDU que le Sentier Richelieu dispose présentement de certains appareils exerciseurs et qu'il fera l'objet d'aménagement d'un jardin potager;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu à la majorité :

DE RENOMMER le « Sentier Richelieu » par « Parc Richelieu ».

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu des questions de la part de cinq citoyens et celui-ci y répond.

2020-08-270

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 37.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière